Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20261005-DEL2026_56-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE DE MEDREAC

DEL 2026-56 du 05.10.2026 – (3.1)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

L'An deux mil vingt-six, le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame GAUTIER Magali, Maire ;

Etaient présents : PIEDERRIERE Olivier, CRESPEL Cécile, LEVREL Didier, JOSSE Martial, ROIG Marie-Hélène, BOUILLEROT Céline, DENIS Hugo, GUILLOTO-SALAÜN Alexandra, PAUTREL Julien, COUSINARD Claire-Marie, GUILLOU Maël, HAQUIN Floriane, BIGOT Alexandre, BARFF Manuel, GEORGELIN Hugo, CRESPEL Laurine, ORINEL Léna

Absents : ROUAULT Delphine a donné pouvoir à GAUTIER Magali,

Nombre de Conseillers en exercice : 19 **Présents : 18** **Votants : 18+1**

Date de convocation : 28/09/2026 Secrétaire : M LEVREL Didier

DEL2026_56 Foncier : échange de terrain entre commune et famille Menard- Régularisation

Par délibération DEL 2025-11 du 03.03.2025 concernant un échange de terrain entre la commune et la famille Menard, le conseil municipal a décidé :

D'EMETTRE un accord de principe concernant cet échange de surface estimée à environ 98.93m2 +3.76 m² en faveur de la commune et 99.72 m² en faveur de M. Yannick MENARD, situé sur les parcelles cadastrées section A 183 et A 184, sous réserve des conclusions et avis d'un commissaire enquêteur,

DE CHARGER Monsieur le Maire de lancer la procédure d'enquête publique,

Que l'ensemble des frais liés au dossier (géomètre, commissaire enquêteur, notaire .....) seront à la charge de la commune.

Il s'avère que la clôture concernant ce terrain a été implantée sur la surface qui devait être cédée à la commune.

La surface cédée à M. Yannick MENARD suite au bornage réalisé par le cabinet HAMEL est de 130 m²

Afin de régler cette situation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

DE CEDER cette surface de 130 m² à Monsieur MENARD au prix de 1€ le m², soit 130 €
DE CHARGER Madame la Maire de signer les pièces se rapportant à cette affaire.

Le secrétaire ***Le registre dûment signé,***
Pour extrait conforme.
La Maire,

Didier LEVREL ***Magali GAUTIER***